



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

Règlement 548-2024 modifiant le règlement 412-2010 pourvoyant à la rémunération des élus

AVIS PUBLIC, est par la présente, donnée que conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 763, 14^e Avenue, bureau 100 à la Guadeloupe, le 13 mai à 20 heure, le projet de règlement N° 548-2024 relatif au traitement des élus municipaux sera présenté pour adoption;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 avril par madame la conseillère Guylaine Gagnon, siège no 4;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 par madame la conseillère Guylaine Gagnon, siège no 4;

RÉSUMÉ DU CONTENU DU RÈGLEMENT :

Le projet de règlement 548-2024, une fois adopté, aura pour effet de modifier le règlement 412-2010 pourvoyant à la rémunération des élus(es).

Est ajouté à l'article 3 du règlement 412-2010 :

En sus de la rémunération de base versée à chacun des membres du conseil, une rémunération additionnelle, par année, sera accordée à l'égard de la fonction de maire suppléant

	Rémunération actuelle	Rémunération proposée
Maire suppléant	0.00\$	2 500 \$

Effet rétroactif, mesures transitoires et finales :

Que ledit projet de règlement aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024

Indexation

Conformément au règlement en vigueur # 412-2010, la rémunération additionnelle ci-haut mentionnée sera indexée annuellement.

Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffier-trésorier de la municipalité de La Guadeloupe situé au 763, 14^e Avenue, bureau 100, La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0, aux heures habituelles de bureau.

Donné à La Guadeloupe, ce 9^e jour d'avril 2024.

François Nadeau, d.g. et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 575, Rue Principale, St-Jacques-de-Leeds, Qc G0N 1J0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 9 avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour d'avril 2024

François Nadeau, d.g. et greffier-trésorier